



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE VILLE D'ALMA POLITIQUE D'EXPOSITION

Pour les artistes en arts visuels

Mission

Le Service des loisirs et de la culture de la Ville d'Alma soutient les créateurs en arts visuels en mettant à leur disposition des espaces d'exposition pour leurs œuvres. Il s'engage également à promouvoir l'exposition à l'aide de divers outils de communication.

Processus de sélection

- Le Service des loisirs et de la culture reçoit les dossiers de candidature trois fois par an, aux dates suivantes : le 30 juin, le 30 novembre, le 28 février.
- Les candidatures seront évaluées par un comité composé de personnes oeuvrant dans le milieu culturel local.
- Les candidats retenus seront contactés par téléphone lors de la planification du calendrier. Les artistes dont les dossiers n'ont pas été retenus recevront un avis par courriel.

Critères de sélection

- Dossier présenté conformément aux exigences de la présente politique d'exposition
- Démarche artistique
- Originalité et pertinence du projet
- Qualité de la présentation et de la documentation visuelle
- Qualité de la production et des œuvres

Lieux d'exposition

- Le mur d'exposition de la bibliothèque d'Alma mesure 8 mètres (26 pieds) de longueur par 2 mètres (6,8 pieds) de hauteur.

- Le mur d'exposition du Centre Mario-Tremblay mesure 16 mètres (50 pieds) de longueur par 2 mètres (6,8 pieds) de hauteur.
- L'accrochage des œuvres s'effectue à l'aide de rails d'exposition fonctionnant avec un système coulissant de chaînes et de crochets. L'exposant s'engage à s'assurer que ses œuvres pourront être présentées à l'aide de cette technique, en les adaptant au besoin (oeillets, encadrements, etc.).

Renseignements importants

- Les expositions peuvent être présentées pendant une durée variable de six à huit semaines consécutives soit, trois à quatre semaines au Centre Mario-Tremblay et trois à quatre semaines à la Bibliothèque.
- Le montage et le démontage de l'exposition seront sous la responsabilité de l'artiste avec la collaboration d'une personne-ressource sur les lieux de l'exposition.
- Si certaines œuvres présentées dans le dossier de candidature sont indisponibles au moment de l'exposition, l'artiste pourra en proposer d'autres. Les œuvres de remplacement devront être validées par le comité.
- Les œuvres demeureront en place pour toute la durée de l'exposition et l'artiste devra attendre la fin prévue de l'exposition pour les récupérer.
 - Si une œuvre est vendue durant l'exposition, l'artiste s'engage à la céder à l'acheteur seulement à la fin du calendrier d'exposition. L'œuvre sera identifiée par une étiquette «vendue».
- Le Service des loisirs et de la culture se dégage de toute responsabilité en cas de bris, vol, vandalisme ou perte des œuvres exposées. L'artiste peut se prémunir d'une assurance privée en guise de protection si souhaité.

Présentation du dossier de mise en candidature

Les artistes qui souhaitent déposer un dossier de mise en candidature doivent remplir le formulaire de proposition ci-joint et y joindre tous les documents requis. Le dépôt du formulaire constituera, par la même occasion, une acceptation par l'artiste à ce que son nom et son image puissent être utilisés par la Ville d'Alma pour des besoins promotionnels ou administratifs.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Curriculum vitae, dossier de presse (s'il y a lieu) ainsi qu'un court texte de présentation qui servira à la promotion de l'exposition.
- Portfolio des œuvres proposées dans le cadre du projet d'exposition, incluant une liste détaillée de celles-ci (titre, dimension, médium, valeur).
- Proposition de plan d'accrochage ou croquis sommaire tenant compte des caractéristiques des différents lieux d'exposition.

Médiation culturelle

Selon votre intérêt ou si le comité de sélection considère que votre démarche s'y prête, la mise sur pied d'une activité de médiation culturelle en marge de l'exposition pourra être envisagée.

La médiation culturelle consiste à établir des liens entre l'artiste et la communauté. Ces activités d'échange peuvent prendre diverses formes qui pourront être discutées avec l'artiste.

Pour informations

Majorie Fortin

Agente de développement culturel

Téléphone : 418 669-5140 poste : 5301

Courriel : majorie.fortin@ville.alma.qc.ca

Envoi du dossier

Majorie Fortin Expositions

Bibliothèque Ville d'Alma

500, rue Collard Ouest

Alma (Québec) G8B 1N2